



1108715501

DATE DEPOT	2011-09-16
NUMERO DE DEPOT	2011R087533
N° GESTION	2010B02650
N° SIREN	428634067
DENOMINATION	2 HIP HOLDINGS
ADRESSE	9 rue Belidor 75017 PARIS
DATE D'ACTE	2011/06/20
TYPE D'ACTE	DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE
NATURE D'ACTE	CHANGEMENT DE PRESIDENT RENOUVELLEMENT DE MANDAT DE DIRECTEUR GENERAL

DB = 2/6/11. C2. RW.

2 HIP HOLDINGS
Société par actions simplifiée au capital de 38 603 941,08 euros
Siège social 9, rue Bellidor - 75017 Paris
428 634 067 RCS Paris

2032650

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

EN DATE DU 20 JUN 2011

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE de PARIS		
I	M	R
16 SEP. 2011		
N° DEPOT	87633	

La société Wright International Inc société de droit américain dont le siège social est situé 5677 Airline Road - Arlington - 38002 Tennessee Etats Unis représentée par Monsieur Lance Berry, agissant en qualité d'associé commandité de la société Wright Medical Europe C V société de droit néerlandais dont le siège social est Krijgsman 11 geb, 6^e et - 1186 DM Amstelveen (Pays Bas)

Agissant en qualité d'associé unique de la société 2 HIP HOLDINGS propriétaire de la totalité des 2 533 067 actions composant le capital social

A pris ce jour les décisions suivantes

PREMIERE DECISION

L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Gary D Henley de son mandat de président de la Société avec effet à compter du 4 avril 2011 et décide de nommer pour le remplacer, en qualité de président Monsieur Lance Berry demeurant 268 Woodmont Memphis Tennessee 38117, Etats Unis

Ce mandat de président est consenti à compter de ce jour et pour une durée de 3 années en application de l'article 10 des statuts soit jusqu'à la décision de l'associé unique appelé à statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 décembre 2013 sauf décision contraire de l'associé unique ou cessation anticipée par démission notamment

Monsieur Lance Berry représentera la Société à l'égard des tiers et sera investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la Société dans la limite de l'objet social

Il disposera en sa qualité de président des pouvoirs définis par l'article 10 des statuts

Il ne sera pas rémunéré au titre de ses fonctions de président mais il aura droit au remboursement de ses frais professionnels sur présentation de justificatifs

DEUXIEME DECISION

L'associé unique en conséquence de la décision qui précède et conformément à l'article 10 bis des statuts décide, de renouveler le mandat de directeur général de Monsieur Aurelio Sahagun à compter de ce jour pour la durée du mandat du président soit jusqu'à la décision de l'associé unique appelé à statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 décembre 2013, sauf décision contraire de l'associé unique ou cessation anticipée par démission notamment

En cas de cessation anticipée du mandat du président le mandat du directeur général prendra fin le jour de la nomination du nouveau président

Monsieur Aurelio Sahagun en sa qualité de directeur général exercera les pouvoirs qui lui sont dévolus par l'article 10 bis des statuts Il disposera des mêmes pouvoirs que le président tant sur le plan interne qu'à l'égard des tiers pour représenter la Société avec faculté de subdéléguer partiellement ces pouvoirs à toute personne de son choix

Monsieur Aurelio Sahagun ne sera pas rémunéré au titre de ses fonctions de directeur général mais il aura droit au remboursement de ses frais professionnels sur présentation de justificatifs

TROISIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès verbal pour remplir toutes formalités

L'associé unique



La société Wright International Inc ,
représentée par Monsieur Lance Berry
agissant en qualité d'associé commandité de la société Wright Medical Europe C V